



# MAIRIE

## 42330 CUZIEU

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER  
Cédric PASSOS à Jean-François RASCLE  
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

**Excusé :** Philippe BOULOUMIÉ - Ivann LECOURT

**Secrétaire de séance :** Vincent CLAPEYRON

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,

Vu l'adoption par le Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit, hors restes à réaliser :

LIBELLÉS	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Résultat clôture 2021		520 282.27 €	- 7 667.52 €	
Part affectée en investissement		112 385.12 €		
Opérations 2022	778 285.37 €	889 512.25 €	357 089.42 €	405 534.25 €
Résultat de l'année	Excédent Fonctionnement : 111 226.88 €		Excédent Investissement : 48 444.83 €	
Résultat de clôture	Excédent Fonctionnement : 519 124.03 €		Excédent Investissement : 40 777.31 €	

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 322 050.00 € et les restes à réaliser recettes s'élèvent à 208 786.00 €

Après le départ de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

Approuve le compte administratif 2022 de la commune tel qu'énoncé ci-dessus.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Vincent CLAPEYRON

Le Maire,  
Jean-François RASCLE